



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 29 septembre 2021

### **Risques naturels**

#### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Sur proposition du préfet de la Haute-Savoie, les communes ci-après énumérées ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 13 septembre 2021, publié au journal officiel du 28 septembre 2021 :

- BOSSEY, pour le phénomène « mouvement de terrain » survenu du 22 au 28 juin 2021 ;
- LARRINGES, pour le phénomène « inondation et coulée de boue » survenu du 12 au 13 juillet 2021.

**En conséquence, les personnes de cette commune sinistrées lors de cet événement sont invitées à déclarer le plus rapidement possible, si cela n'a pas déjà été fait, les dommages subis à leur compagnie d'assurance. Le délai maximum pour cette déclaration est fixé à dix jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel, soit jusqu'au 12 octobre inclus.**

Il est rappelé que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne concerne que les biens assurés.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex